

**COMMISSION CONSULTATIVE
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AERODROME DE LOGNES-EMERAINVILLE**



Procès-Verbal

Réunion du mercredi 16 décembre 2015

Participaient à la séance :

M. BRANLY	Sous-Préfet de Torcy Président
M. MESBAH	Sous-Préfecture de Torcy
M. COUSINIER	DDT 77
M. BOUNIOL	DSAC Nord

Représentants des professions aéronautiques :

M. CHARRITAT	Aéroports de Paris
M. PARIZOT	Aéroports de Paris
M. BERTONE	Représentant CGT Aéroports de Paris
M. BARRAU	Président GALE Usagers
M. RIEU	GALE
M. BUY	FFG

Représentants des collectivités locales :

M. JICQUEL	Mairie de Lognes
M. PICKERING	Mairie de Lognes
M. SANCHEZ	Mairie de Noisiel

Représentants des associations :

Mme AUDIBERT	Présidente de l'ADSEP
Mme OZENNE	Association RENARD
M. MERCIER	Association RENARD

La séance de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Lognes-Emerainville s'est tenue le mercredi 16 décembre à la sous-préfecture de Torcy sous la présidence de M. Gérard Branly, sous-préfet de Torcy.

M. le Président, après vérification du quorum, ouvre la réunion de la Commission en souhaitant la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014

M. le Président soumet le procès-verbal de la réunion précédente aux observations des membres de la Commission.

M. Bertone (CGT) signale qu'il ne figure pas sur la liste des présents et demande que cette omission soit rectifiée.

Mme Audibert (ADSEP) précise qu'elle ne prendra pas part au vote puisqu'elle n'était pas présente à la séance précédente.

Sous réserve de cette rectification et de cette précision, le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan d'activité de la plate-forme

M. Charritat, Directeur du Bourget et des aérodromes d'aviation générale d'Aéroports de Paris, présente les faits saillants de l'activité de la plate-forme.

M. Charritat précise que les résultats présentés sur 2015 sont arrêtés à fin novembre 2015. Naturellement, lorsqu'il s'agira de comparer l'activité 2015 par rapport aux années précédentes, il faudra en tenir compte.

Les slides présentés ont été les suivants :

Evolution du trafic mensuel depuis 2007 par catégorie d'aéronefs :

Ce graphique illustre 3 constats :

- la prédominance très forte du trafic avions sur les autres trafics d'aéronefs (hélicoptères, ULM, transit) sur la plate-forme de Lognes ;
- la saisonnalité du trafic avec naturellement des creux en hiver et des pointes l'été à l'exception du mois d'août ;
- une tendance régulière et sensible du trafic à la baisse depuis plusieurs années.

En 2007, le trafic se situait aux environs de 85 000 mouvements alors qu'en 2015, il se situera aux alentours de 73 000 à 74 000 mouvements.

Cette baisse sensible de l'activité qui touche l'ensemble des aérodromes d'aviation générale en région parisienne s'explique à la fois par les problèmes économiques actuels qui affectent spécialement cette activité de loisirs (l'aviation est un

loisir cher) mais aussi par une certaine désaffection pour l'aviation qui n'est plus perçue comme un loisir plaisant et facile d'accès.

Evolution du trafic annuel par catégorie d'aéronefs depuis 2012 :

Il faut rajouter environ 4 000 à 5 000 mouvements (décembre) pour avoir le trafic total de l'année 2015, soit 73 000 à 74 000 mouvements.

Ce tableau de comparaison illustre la baisse tendancielle du trafic qui est surtout due au trafic avions (-10 %) alors que le trafic hélicoptères est en légère progression (+2,2 %)

L'augmentation du trafic ULM en pourcentage (+41 %) n'est pas significative dans la mesure où le nombre de mouvements en valeur absolue est très faible (50 en 2015)

Trafic avions (comparaison mensuelle depuis 2013) :

Outre la baisse tendancielle du trafic avions, ce tableau montre bien la saisonnalité du trafic dépendant des conditions météo. Les pointes de trafic se situent en 2015 entre avril et juin.

Trafic hélicoptères (comparaison mensuelle depuis 2013) :

On note une progression régulière du trafic hélicoptères qui reste dans une limite raisonnable : 1 033 mouvements en 2013, 1 172 en 2014, 1 198 en 2015, étant précisé que l'activité du mois de décembre sera a priori faible.

Le trafic hélicoptères est très dépendant des conditions météo puisque la quasi-totalité des hélicoptères sont en vol à vue. En 2015, la pointe d'activité se situe en juin : 187 mouvements (soit 6 vols par jour en moyenne). Cette pointe s'explique à la fois par les conditions météorologiques et par la tenue du Salon de l'Aéronautique et de l'Espace en juin 2015.

M. Charritat indique qu'il n'a pas la décomposition entre les différentes catégories d'hélicoptères (Samu, Sécurité civile, etc.) mais est prêt à faire une étude sur le sujet si les membres de la CCE le souhaitent.

La répartition des activités :

La plate-forme de Lognes est composée exclusivement d'aéronefs basés sur l'aérodrome (97 % de basés)

La répartition par activité montre qu'un peu moins de la moitié des vols sont des tours de piste (47 %), le reste étant des vols de voyage (27 %), c'est-à-dire des avions qui partent de Lognes et ne reviennent que le soir ou plus tard, et des vols locaux (26 %) qui sont des vols d'exercice de navigation aux alentours.

Au terme de la présentation, M. le Président ouvre le débat aux questions ou observations des membres de la Commission :

- M. Buy (FFG) fait observer que, depuis les événements tragiques de Paris, on observe une recrudescence de mouvements d'hélicoptères de la gendarmerie ayant

une mission de surveillance. Ces vols inévitables contribuent à augmenter un peu le nombre de mouvements d'hélicoptères comptabilisés sur la plate-forme.

- M. Bertone (CGT) pose la question des éventuelles répercussions sur l'emploi de la baisse d'activité de la plate-forme de Lognes

M. Charritat indique qu'il est difficile à son niveau de répondre précisément à cette question. Il est évident que la baisse d'activité de l'aviation de loisirs a forcément un impact sur les sociétés qui fabriquent ou commercialisent des équipements ou des avions. Sur les plates-formes, ce sont souvent les entreprises de maintenance ou les aéroclubs qui peuvent être affectés. Un indicateur intéressant qui montre que la situation est difficile aujourd'hui est l'augmentation par quatre depuis trois ans du nombre de retards de paiement ou de demandes d'étalement des loyers.

- Mme Audibert (ADSEP) demande si l'aérodrome de Lognes est rentable pour Aéroports de Paris.

M. Charritat précise que les charges d'exploitation pesant sur un aérodrome sont lourdes (frais de tonte de dizaines d'hectares plusieurs fois par an, frais d'entretien des pistes, frais d'électricité, etc.) et excèdent très sensiblement les recettes provenant des redevances aéronautiques et des loyers. Si Aéroports de Paris ne devait exploiter que des aérodromes rentables, cela ferait longtemps que Lognes serait fermé. En continuant l'exploitation de la plate-forme de Lognes, Aéroports de Paris s'inscrit dans une logique d'accompagnement du développement de l'aviation civile en Ile-de-France qui est l'une de ses vocations.

3. Point sur l'avancement du Plan d'Exposition au Bruit

M. le Président rappelle l'importance du PEB qui impose des contraintes d'urbanisme aux PLU communaux.

M. Bouniol (DSAC Nord) précise que toutes les trajectoires ont été modélisées en 2015, que les DDT du 93 et du 77 travaillent à la rédaction de la partie urbanisme et donc logiquement le projet de Plan d'Exposition au Bruit pourrait être présenté pour avis à la CCE au cours du premier semestre 2016.

M. Bouniol rappelle, à la demande de M. le Préfet, que la CCE aura à donner son avis sur le choix de valeurs d'indice Lden, notamment pour définir le périmètre de la zone C. Plus la valeur Lden choisie sera faible, plus le périmètre de la zone C sera étendue et l'impact important sur les PLU environnants. A contrario, plus la valeur Lden choisie sera élevée, plus la zone du PEB sera réduite avec le risque que de futurs riverains s'installent à proximité de l'aérodrome.

M. Charritat (Aéroports de Paris) précise la suite de la procédure : après le recueil du premier avis de la CCE, une enquête publique sera lancée par l'autorité préfectorale, puis la CCE sera de nouveau convoquée pour avis, l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) donnera également son avis, enfin M. le Préfet signera l'arrêté instituant le PEB, ce qui rendra ce document d'urbanisme opposable. M. Charritat souligne la nécessité d'adopter le PEB avant 2017, période d'élections et de réserves, si on ne veut pas prendre le risque d'un report du PEB à 2018.

M. le Président indique que la CCE sera convoquée au printemps 2016 pour lancer l'enquête publique dans la foulée.

4. Questions diverses

Mme Audibert (ADSEP) pose la question du développement possible des ULM qui sont des machines bruyantes.

M. Barrau (GALE) indique que l'activité ULM reste tout à fait marginale sur la plate-forme de Lognes sans perspective de développement.

M. Bouniol (DGAC) précise que la dernière génération des ULM (machines multi-axes) sont des aéronefs silencieux. Par contre, ce sont des appareils moins rapides que les avions qui posent des problèmes d'insertion dans le trafic. D'où une limitation puisque seuls les ULM qui sont autorisés par le chef de la circulation aérienne peuvent emprunter la plate-forme.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance après avoir demandé que le compte rendu soit envoyé dans les plus brefs délais à M. Mesbah et après avoir remercié l'ensemble des membres de la Commission de leur participation.

- 9 FEV. 2016

Le sous-préfet de Torcy


Gérard BRANLY